



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (152/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Engeland 555.

Identité du demandeur : BRUSSEL SCHOOL a.s.b.l. - Monsieur David-Ian BOGAERTS.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43488-2017 (ART.177): Permis école: changer la destination pour établir une école privée dans le château du Domaine de Latour de Freins + abattre 10 arbres

Zone : PRAS : zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public et zone forestière

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m2 sont accessibles aux utilisations de ces équipements)

Art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000

L'enquête publique se déroule du **12/06/2017** au 26/06/2017 inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **vendredi 07 juillet 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **26/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **vendredi 07 juillet 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 12/06/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER